

Plus de proximité pour le service des renseignements en droit du travail



Plus de proximité pour le service des renseignements en droit du travail

Communiqué de la Préfecture :

Afin de se rapprocher des usagers, le Service des Renseignements en Droit du Travail (SRDT) de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) du Gers tiendra des permanences, une demi-journée par mois, dans les France Services de Condom, Mirande, Nogaro et Samatan.

Le service des renseignements en droit du travail a pour mission d'informer et de renseigner les salariés et les employeurs de droit privé sur leurs droits et devoirs dans le cadre de l'exécution du contrat de travail.

Les questions peuvent porter, notamment, sur les modalités d'embauche, la rupture conventionnelle, le licenciement, le droit disciplinaire, la durée du travail, l'emploi d'un jeune travailleur ou d'un apprenti, etc.

Les usagers peuvent prendre rendez-vous soit sur le site internet dédié : <https://www.smartagenda.fr/pro/direccte-occitanie/rendez-vous/>, soit avec l'aide des conseillers France Services des structures dans lesquelles ils se présentent.

Ils bénéficieront de la stricte confidentialité prévue au code de déontologie du système d'inspection du travail.

Le SRDT n'est, toutefois, pas compétent pour les questions relatives aux cotisations sociales et à la retraite ainsi que pour les questions relatives au droit de la fonction publique.

La première permanence aura lieu le vendredi 9 juin au matin à la France Service de Nogaro.

La liste des permanences est affichée sur le site internet de la préfecture : <https://www.gers.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Economie-emploi-et-entreprises/Emploi/Renseignements-en-droit-du-travail>